



Calcul du cos en cas de chemin en copropriete

Par **Isa83**, le **28/01/2013** à **01:50**

Bonjour,

Je suis en train de faire une déclaration préalable de travaux pou transformer un garage attenant a la maison en salon.

Je dois calculer le cos pour cette construction mais personne ne me donne de réponse juridique claire. En effet selon le notaire je peux intégrer dans le calcul du cos , les 40 m² de chemin écrit sur l acte de notaire qui constitue la moitié du chemin en copropriete que j ai avec mon voisin. Est ce juste?

Merci beaucoup pour votre aide.